

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1252

Artikel: Étrangers à Neuchâtel : reconnaissance
Autor: Bory, Valérie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025366>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exemple d'Amiens

(jg) Entre Paris et le Nord flamand fort en gueule, en bière et en beffrois, la Picardie est une non-région, une terre de saules et de vallonements incertains, de guerres et de cheminées en brique. La plus vaste cathédrale gothique du monde est à Amiens, de quoi justifier tout de même une petite visite.

Première surprise: l'extrême gentillesse de l'accueil à l'Office du tourisme de la gare. Des petits dépliants thématiques proposent différents parcours pédestres: l'itinéraire Jules Verne – l'écrivain vécut trente ans à Amiens – ou le plan des *hortillonages*, un labyrinthe de canaux en bord de Somme, bordés de serres de maraîchers et de cabanons (les Picards n'utilisent sûrement pas ce mot...).

Gentillesse

Près de l'immense cathédrale, pataude dehors, toute de légèreté dedans – mais comment faisaient-ils? – un faux-vieux quartier assez bien retapé et un bistrot où ce jeune couple d'Amiénois est visiblement ravi de recevoir les premiers touristes de l'année en ce samedi de Pâques un peu frisquet. Plaisir de recevoir deux mots d'explication sur le faux-vieux quartier, de se faire offrir l'apéritif, puis de recevoir en partant, allez savoir pourquoi, un sac de deux kilos de pommes de terre...

Bon, quel intérêt de raconter tout cela, si ce n'est que l'inévitable comparaison entre l'accueil de la peu touristique ville d'Amiens et la réception des visiteurs dans les sites si célèbres de notre Helvétie n'est pas à l'avantage de ces derniers. Donc la hausse du franc suisse, la TVA et toutes les plaintes sur la baisse du nombre des touristes étrangers dans notre beau pays, tout cela est très vrai, mais quelles sont les leçons reçues à Amiens?

Tout d'abord ceci: le touriste est en contact dans les restaurants, les hôtels et les magasins avec des autochtones qui ont visiblement à cœur de présenter une bonne image de leur ville. Le voyageur en Suisse peut, en poussant les choses à l'extrême, passer deux ou trois jours dans notre pays sans rencontrer d'indigènes (nous y incluons les immigrés de la seconde génération). La compétence et l'amabilité, souvent grandes, des serveurs, réceptionnistes et autres caissières n'est pas ici en cause. Il ne s'agit pas de xénophobie.

Revaloriser chez nous les professions du tourisme

Mais il y manquera l'esprit du lieu, si bien incarné par les Picards d'Amiens. Le visiteur en Suisse ressentira une espèce d'irréalité cosmopolite qui fait certes partie de notre pays, mais qui ne le retiendra pas. Les professions

du tourisme, dévalorisées et mal payées, n'attirent pas les jeunes Suisses. Qu'y faire? Honnêtement, nous n'en savons rien.

Retenons aussi quelques astuces sympathiques. Les dépliants thématiques existent chez nous ici ou là. Les apéritifs offerts par les restaurants aussi. D'ailleurs, il n'est pas vraiment offert. On se doute qu'il est inclus dans les prix inscrits sur la carte, mais la surprise est là; et l'on se souvient d'Amiens... Une bonne astuce de l'Office du tourisme est d'avoir ouvert une petite annexe face à la cathédrale et l'on trouve des plans et les fameux dépliants dans tous les lieux à visiter.

Les yeux fixés sur le congressiste à faire venir d'Asie, nos milieux touristiques oublient peut-être les mesures toutes simples qui pourraient donner peu à peu envie aux gens de Lyon, de Munich ou de Stuttgart de venir passer une fin de semaine chez nous. Bien sûr, ça ne suffit pas, mais on pourrait commencer par là, non? ■

ÉTRANGERS À NEUCHÂTEL

Reconnaissance

(vb) Une petite brève de quelques lignes dans la presse nous apprenait fin mars que le canton de Neuchâtel avait fait un pas de plus vers l'intégration des étrangers en acceptant que ces derniers siègent aux tribunaux de prud'hommes. Dans ce canton où les étrangers ont le droit de vote (mais non d'éligibilité) sur le plan communal depuis 1849, le Grand Conseil a donc entériné la proposition du Conseil d'Etat. Seront admis à siéger les étrangers bénéficiant d'un permis d'établissement, domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins et ayant l'exercice des droits civils.

Sur le plan pragmatique, l'évolution du nombre de litiges liés au travail ayant fortement augmenté, un problème de recrutement des prud'hommes se posait. Quoi de plus logique que d'associer les étrangers, employés et employeurs, lorsque plus du tiers des actifs, en moyenne (et beaucoup plus dans certaines branches), sont étrangers dans ce canton?

Les méfiants se sont faits clouer le bec avec une belle unanimité (89 contre 3). Les trois oppositions portaient sur la crainte des juges étrangers, vieille peur de la droite, sur la légitimité des décisions ainsi appliquées, sur le fait de savoir si c'était bien le bon moment. La partie ne semblait pas gagnée d'avance; on avait encore à l'esprit le résultat négatif de 1990 où, dans ce même canton, on avait refusé (mais de justesse) le droit d'éligibilité dans les législatifs communaux.

●●●

**L'esprit du lieu,
incarné par les
Picards
d'Amiens**

L'ère de l'âge

Avec l'allongement de la durée de vie dû aux progrès de la médecine s'ouvre une longue deuxième «carrière», celle de retraité. Un livre montre à quel point les aînés s'engagent dans des associations.

RÉFÉRENCE

Retraités en action, sous la direction de Jean-Pierre Fragnière, Ed. Réalités sociales, Lausanne, 1996.

RITUEL

L'incitation à un nouveau pacte social «doit être marquée par une fête d'accueil des retraités, mise sur pied par les communes et les quartiers. Cette fête vient compléter le rituel du passage à la retraite en marquant le fait qu'elle constitue (...) une entrée dans une nouvelle phase de vie, associée à une nouvelle forme de participation».

(vb) Les sociétés devront à l'avenir composer avec les mouvements de retraités, datant du premier tiers du siècle déjà (Pro Senectute, 1917), souvent créés pour éviter le recours à l'assistance par le travail protégé, puis forgés dans le combat pour l'AVS. Ces mouvements sont autrement protéiformes aujourd'hui. On estime en Suisse à quelque 28% (sur plus d'un million de retraités) la proportion de personnes adhérant à une association, quelle qu'en soit le but.

Un nouveau contrat social

Outre son intérêt documentaire et historique, ce livre foisonnant ouvre des pistes pour un nouveau contrat social dont les aînés seraient le pivot et esquisse une typologie des mouvements existants, des associations centrées sur les loisirs aux groupements d'entraide et surtout de défense des intérêts des retraités (assurances sociales et thèmes les concernant).

Dans le sillage des recherches du PNR *Vieillesse*, du Rapport précurseur *Viellir en Suisse*, des travaux de Pierre Gilliard, les auteurs proposent un Pacte social intégrateur, dans lequel les retraités mettent à disposition de la société «un patrimoine de compétences et de légitimité», manifestant ainsi leur solidarité. Un rituel symbolique mar-

querait l'entrée des aînés dans cette nouvelle phase de vie (cf marge).

L'émergence des femmes

Sur le plan sociologique, il n'est guère étonnant de voir combien les différents mouvements reproduisent les clivages sociaux, de même que la répartition hommes/femmes des différents champs d'activité. Ainsi les associations orientées vers les loisirs, les services ou l'engagement religieux sont-elles, dans une proportion écrasante, féminines. Dans les groupements issus du syndicalisme, c'est évident, les hommes priment, comme dans ceux qui émanent des entreprises et des administrations. Les leaders des groupements de défense des intérêts des retraités sont membres d'un parti et le plus souvent leur père était cadre supérieur. Cette reproduction sociale à travers les associations du 3^e âge permet de comprendre pourquoi il est illusoire de rêver à un grand mouvement interclasses et interpartis des aînés. Il n'y a pas de raison, explique Jean-Pierre Fragnière, qu'avec la vieillesse les appartenances sociales et politiques disparaissent pour se fondre dans une conscience de l'âge. Par contre, l'émergence des femmes dans les nouveaux mouvements du 3^e âge qui, à l'origine, étaient en général masculins (sur le modèle des clubs anglais d'aînés), montre que certaines d'entre elles, ayant dû abdiquer leur vie sociale et professionnelle au cours de leur vie, se rattrapent par une présence remarquée dans les comités du 3^e âge ou agissent au sein de mouvements plus radicaux (Panthères grises allemandes, d'ailleurs mixtes).

Les activités culturelles (Connaissance 3), les bourses d'échange de savoirs constituent en outre de nouvelles facettes des groupements de retraités. Dans le domaine politique, le livre rappelle que 1993 vit la première session parlementaire des aînés, en mai 95, et qu'un rassemblement national de quelque mille personnes dans la Berne fédérale, manifestant contre le relèvement de l'âge de la retraite, a montré la force nouvelle des retraités.

Nous devons nous interroger sur cette force, qui ne saurait se mesurer à la seule défense d'acquis matériels. Ainsi, la mobilisation pour des tarifs réduits dans les transports publics ou au cinéma va bien plus loin qu'un simple coup de pouce économique (contesté par ceux qui objectent que le niveau de vie de nombre de retraités est élevé). Elle doit avant tout être comprise comme une mesure incitatrice et finalement intégratrice. ■

...

Il en fut de même plus récemment dans le canton de Genève (le 6 juin 1993): des deux initiatives visant à donner des droits politiques étendus aux étrangers, l'une émanant de la gauche et des écologistes, l'autre essentiellement des milieux syndicaux, la première, la plus radicale, s'était vue opposer un projet de loi constitutionnelle donnant le droit de vote et d'éligibilité aux tribunaux de prud'hommes. L'initiative, comme le contreprojet, avaient été balayées en votation populaire.

Rappelons que les contestations surgissant entre employeurs et travailleurs, pour autant qu'elles relèvent de relations de travail et que la valeur litigieuse ne dépasse pas 20 000 francs, sont réglées par un tribunal de prud'hommes se composant d'un président, de deux prud'hommes-employeurs et de deux prud'hommes-travailleurs. Les prud'hommes sont nommés par le Conseil d'Etat sur proposition des organisations les plus représentatives du patronat et des syndicats. ■